

Réunion du 19 juillet 2023

Absents : Roland ESTEPHAN, Odile OUTTERS
Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Travaux parking :

Le maire informe qu'une subvention a été obtenue auprès de TULLE'AGGLO, au titre du fonds de ruralité, de 12 747 € (l'aide porte sur la passerelle, la sécurisation des vestiges, les plantations, etc. mais pas les travaux de voirie). Il demande l'accord du conseil, qui lui est donné, pour solliciter l'aide du Département : celle prévue dans la contractualisation, mais aussi une au titre des amendes de police.

Jean-Jacques MONTEIL signale que les travaux confiés à l'entreprise COLAS sont achevés avec une facture réduite à 41 759,40 € HT (au lieu de 43 053,27).

L'entreprise FAUCHER est en passe de finir la sécurisation des lieux, restent les deux pignons de la maison du gardien à raser en hauteur. Il faudra installer des lisses aux fenêtres de l'usine afin de sécuriser les lieux.

Pour la passerelle, les culots sont faits (on a profité de la présence de l'entreprise de maçonnerie), mais il faudra attendre pour sa réalisation ; sa longueur s'établirait à plus de 14 mètres. Un devis de l'entreprise AOUBRE de St Priest de Gimel pour l'élagage d'un arbre dangereux est présenté (350 € H, le conseil valide).

Le maire présente des devis de panneaux (entreprise MIC SIGNALOC) : 1 445,94 € HT + devis panneaux en lave émaillée : 360 € HT + panneaux en vinyle polymère et un panneau en stratifié pour 678 € HT. Pour les Pépinières JARRIGE on a une 1^{ère} facture de 429,82 € HT + un devis de 500,78 € HT que présente Jean-Jacques MONTEIL. Le conseil délibère favorablement.

Le maire propose de régulariser le classement en voie communale de la voirie rurale conduisant à la station d'épuration : le conseil valide.

ZAEnR :

Le maire fait part des instructions de la Préfecture quant à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ces zones bénéficieront de délais de procédure raccourcis et de mécanisme financiers incitatifs). Une fois ces zones mises en place, la commune pourra valider des zones d'exclusion des EnR dans leur document d'urbanisme.

Plusieurs étapes dans la procédure :

- La définition des ZAEnR, à l'aide d'outils cartographiques (des ateliers de présentation seront organisés par la DDT et le CD19) avant le 15.09
- L'organisation d'une consultation publique avec la population (réunion, ou registre en mairie ou consultation électronique, etc.), avant le 29.09
- La mise en place d'un débat au sein de l'EPCI, entre le 02.10 et le 13.10
- La validation des zones par le conseil municipal (délibération entre le 16.10 et le 01.11)
- La transmission de la ZAEnR de la commune au RPU (référé préfectoral unique, pour la Corrèze c'est notre sous-préfet) avant le 3.11

Le maire signale enfin qu'un courrier d'avant-hier repousse la date de la transmission de la délibération et de la cartographie des ZAEnR au 31.12.2023

Il faudra donc se réunir sous peu. Affaire à suivre...

Achat tracteur :

Jérôme BOURDEIX rappelle le choix du conseil pour les Ets MARIDAT JUILLARD-CONDAT de Seilhac : Claas type Elios 210, 75 CV 40 000 € HT + un attelage pour le matériel de voirie 6 000 € HT ; donc un total de 46 000 € HT soit 55 200 TTC et un solde à payer de 40 200 TTC, puisqu'il y a une reprise de 15 000 € TTC.

Le maire signale qu'une demande de subvention au Département est à faire pour l'attelage (à hauteur de 40 %). Le conseil donne son accord.

Site internet :

Valérie BERGON signale que Tulle'Agglo a changé son site internet (nouveau serveur) ; les communes sont invitées à faire de même. Des réunions vont être programmées dès septembre pour expliquer aux communes comment faire la migration de leur site. Cette migration devra être faite avant le 31 décembre. Le but recherché est aussi de développer les réseaux sociaux.

Travaux hôtel-restaurant :

La réunion préparatoire du chantier a eu lieu ce matin avec les 8 entreprises retenues lors de la dernière réunion.

L'entreprise ALLEZ interviendrait fin août pour tout débrancher, l'entreprise FAUCHER commencerait le 4 septembre.

Résultat de la 2^{ème} consultation : toujours pas de candidat pour le lot couverture ; pour le lot isolation extérieure, une seule entreprise, ARB Façades de Noailles, a répondu, mais avec un devis de 81 784 € (l'estimation est à 60 000 €). Le conseil décide l'infructuosité de cette consultation.

Désormais, on a le droit de négocier avec une entreprise sans mise en concurrence préalable. L'architecte M. TURLIER va recontacter l'entreprise FERNANDES pour voir si elle est toujours intéressée par le lot 2. Recherche à faire pour le lot 3 (couverture).

Affaires diverses :

- Désignation d'un référent déontologue pour les élus : cette obligation incombe aux communes. Le maire recherchera de préférence un administré.
- Porte du complexe sportif : il faut la changer suite à un cambriolage ; Jean-Pierre FAURE prendra contact avec l'entreprise GRAILLE.
- ORANGE : le maire a assisté à une réunion à Chameyrat avec les représentants d'Orange. A l'horizon 2030, il y aura dépose du fil cuivre ; Orange doit prévenir 36 mois à l'avance les abonnés. Jacques COUTURAS précise que tous les foyers ne pourront pas être fibrés ; certains devront avoir recours au satellite ou au GSM.
- Comice agricole : la préparation suit son cours. Jérôme BOURDEIX précise que l'achat des polos sera financé par GROUPAMA.
- Venue des suisses en septembre : au sujet du cadeau qui sera remis aux autorités gimelanes pour le 30^{ème} anniversaire du jumelage, Jérôme BOURDEIX présente un devis de l'entreprise AGNOUX d'Egletons pour une enseigne en fer forgé avec les armoiries des deux GIMEL (1 037,72 € HT), 600 cm de large sur 70 cm de long environ. Le conseil délibère favorablement.
- Gérard TOURNEIX signale qu'il est intervenu auprès de l'OTI pour l'indication du nouveau parcours gratuit du site Vuillier.

- Logement de l'école de la Maison-Brûlée : les élus ont pu faire le constat qu'il a besoin d'un petit rafraîchissement au niveau des revêtements muraux (à voir avec les employés communaux).
- Eclairage public : un problème subsiste à la Croix du Doubs, il y aurait un câble débranché ou une lampe qui ferait court-circuit... Un devis d'intervention a été demandé à l'entreprise CITEOS.
- Déchets ménagers : il est rapporté que des dépôts sauvages ont lieu au niveau des PAV existants (Orliaguet, Vieillemarette, etc.). Françoise VIDALIE explique que le container OM a été supprimé aux Quatre Routes (les quelques foyers sont ramassés individuellement), mais des extérieurs continuent à déposer... Les protestations continuent... Les services de Tulle'Agglo ont été saisis.

Le maire fait part du courrier d'un habitant d'Orliaguet qui conteste le nouveau schéma de TULLE'AGGLO et s'inquiète de l'alignement des élus municipaux sur ses décisions. Le maire est chargé de lui répondre que le délégué communautaire de notre commune, Gérard TOURNEIX, est un des 16 délégués des communes (sur 76) qui n'ont pas voté pour ce nouveau schéma. Bilan livré par Lisette NOILLAC sur la dernière réunion de la commission « déchets ménagers » à Tulle'Agglo : il y aura des réunions par micro-territoires (le 7 novembre à Corrèze). Tulle'Agglo a fait le constat que sur les cinq premiers mois de l'année, il y a eu +38% de dépôt dans les conteneurs emballages depuis le changement des consignes de tri (à noter qu'il y a aussi 830 tonnes de papiers ramassés chaque année). Les nouvelles colonnes seraient déployées en 2024. Pour la TEOMI : voir le site Internet de Tulle'Agglo, son déploiement est prévu début 2025. Il y aura une information grand public par le TAM en janvier 2024, ou courant 2024.

- Le maire informe que malheureusement l'entreprise des Transports CHEZE de la Bitarelle est en difficulté, après avoir perdu tous les marchés de l'Agglo pour les transports scolaires... Le maire regrette le temps où le transport scolaire était géré par le Département qui veillait à maintenir une répartition équitable entre les entreprises de transport. L'entreprise continuera d'assurer la navette sur Gimel (écoles).
- Réservoir du Puy des Fourches à Orliaguet : Gérard TOURNEIX précise que la propriétaire de la parcelle où doit s'édifier le château d'eau du syndicat du Puy des Fourches, aurait finalement trouvé un accord pour la vente de son terrain.
- Le maire informe les élus que le sous-préfet viendra début août sur la commune pour prendre connaissance des projets en cours et à venir de la commune.
- Fabienne LATRONCHE signale à nouveau le problème de la poignée d'un portail du cimetière : Jean-Pierre FAURE a saisi l'entreprise CHEZE de la Gare de Corrèze à ce sujet.
- Le maire signale que la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze va éditer un livre de Jean-Claude DUBOIS sur le maquis Lucien Sampaix à Gimel.